

Compte rendu de la séance du 26 janvier 2017

Présents : Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Alain FONTENAY, Bertrand HARS

Absents : Francis GAULUET, Muriel TROCHET

Secrétaire(s) de la séance: Bertrand HARS

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016

Décisions du maire prises dans le cadre de ses compétences déléguées par le conseil municipal

1/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2017) POUR LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE 3 RUE PAUL BERNIER

2/ APPROBATION DU PROJET TEPCV (annule et remplace)

3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

4/ AVIS SUR CONSULTATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LOCHES

5/ OPERATIONS ET SITUATIONS COMPTABLES DES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

6/ VOTE DES PRODUITS COMMUNAUX 2017

Délibérations du conseil:

1/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2017) POUR LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE 3 RUE PAUL BERNIER (2017 01)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet portant sur le programme d'ensemble de réhabilitation de l'immeuble sis 3 rue Paul Bernier portant sur l'aménagement d'un logement locatif social à l'étage, d'une salle associative au rez-de-chaussée et l'aménagement des accès et abords du bâtiment. Le conseil arrête les modalités de financement de ce programme s'élevant à la somme de 213800 euros HT soit 255840 euros TTC ;
- sollicite l'aide de l'Etat par le biais d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

2/ APPROBATION DU PROJET TEPCV (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE) annule et remplace la délibération n° 2016/42 (2017 02)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération relative à l'isolation du bâtiment communal sis 3 rue Paul Bernier et valide le plan de financement s'élevant à 59212,50 euros HT soit 71055 euros TTC ;
- sollicite tous les financements possibles et en particulier l'aide de l'Etat et de la Région au titre du TEPCV pouvant s'élever à 80 % du montant total HT soit 47370 euros au maximum.

3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE (2017 03)

Suite à la fusion des 4 communautés de communes, le nouveau conseil communautaire de Loches Sud Touraine a créé, par délibération en date du 11 janvier 2017 une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune au sein de la CLECT pour la durée du mandat :

- en qualité de membre titulaire : Mr Francis LERE
- en qualité de membre suppléant : Mr Francis GAULUET

4/ AVIS SUR CONSULTATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LOCHES (2017 04)

Le conseil municipal prend connaissance de la réception de la délibération transmise par la commune de Loches, en sa qualité de commune voisine, pour le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Loches et souhaite, à l'unanimité, être consulté et être destinataire de tout élément constitutif de ce dossier.

5/ OPERATIONS ET SITUATIONS COMPTABLES DES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :

Le conseil entend le bilan de l'exercice 2016 des budgets commune et assainissement. Le conseil prend acte, à l'unanimité, de la communication de l'état détaillé des sommes ordonnancées par le maire sur le chapitre des dépenses imprévues :

BUDGET COMMUNE/chapitre 022 : - 10,00 €, somme affectée sur l'article 678 (reversement du dégrèvement de taxes foncières) ;

BUDGET ASSAINISSEMENT/chapitre 022 : - 5,00 €, somme affectée sur l'article 658 (régularisation des écarts de centimes de TVA)

6/ VOTE DES PRODUITS COMMUNAUX 2017 (2017 05)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du bilan des dépenses et des recettes des différentes régies et comptes de produits communaux, décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'exercice 2017, l'ensemble des tarifs des régies municipales et des produits communaux précédemment établis.

Fait à Mouzay, le 1er février 2017.

Le maire,
Marie RONDWASSER

